

JOURNAL HEBDOMADAIRE
PARAISANT
Tous les VENDREDIS

Le Clairon

PUBLIÉ PAR
L'Imprimerie Yamaska
INCORPORÉE.

CONVENTION LIBERALE

M. T. D. Bouchard est choisi, à l'unanimité de la convention, comme porte-étendard libéral dans le comté de St-Hyacinthe

La grande convention libérale du comté de St-Hyacinthe, pour le choix d'un candidat aux présentes élections provinciales, a eu lieu lundi de cette semaine, en notre ville, au théâtre Corona, à une heure et demie de l'après-midi. Elle a été très enthousiaste, et, plus que jamais, les libéraux de notre comté ont manifesté leur puissante union. Ils forment, cette année, un bloc solide que rien ne pourra ébranler.

A une heure et demie précise, M. le docteur Ulric Jacques, président de l'association libérale de St-Hyacinthe, a invité les délégués présents dans la vaste salle du théâtre à choisir deux présidents pour l'assemblée de la convention. Sur proposition de M. Arthur Richard, maire de La Présentation, M. le docteur Ulric Jacques et l'honorable Dr Choquette, conseiller législatif, ont été choisis pour présider. Ces messieurs ayant pris leurs sièges, M. le notaire J. S. Beaudet, secrétaire de l'association libérale, a fait l'appel des délégués qui ont répondu à leurs noms comme suit :

Quartier No 1, Cité: MM. Théodore Godbout, Michel Cadorette, Adélaré Viens, Alphonse Benoit et Ulric Lureau.

Quartier No 2, Cité: MM. Dr Ulric Jacques, Louis Blanchet, Louis Payan, Olivier Piché, et Henri Cadorette.

Quartier No 3, Cité: MM. Pierre Choinière, Augustin Larivière, Louis Blanchard, Alfred Barbeau et Joseph Berthiaume.

Quartier No 4, Cité: MM. Joseph Beauchemin, Napoléon Demers, Joseph Souaid, Valmore Dressault et François Beaulac.

Quartier No 5, Cité: MM. Magloire Côté, Ptolémée Messier, Michel Daigle, F. Handfield et J. A. R. Morin.

Village St-Joseph: MM. A. C. Desmarais, Charles Breton, Victor Chabot, François Fortier et Arthur Girard.

Paroisse Notre-Dame: MM. Auguste Guertin, Hormidas St-Pierre, Louis Lavimodière, Damase Beaugard et Napoléon Girard.

La Présentation: MM. Arthur Richard, Charles Duquette, Arthur Chenette, Joseph Giasson et Wilfrid Chabot.

St-Thomas d'Aquin: MM. Joseph Gauvin, père, Joseph Laporte, Edmond Jacques, Tancrède Bernier et Irène St-Pierre.

St-Judes: MM. Hector Larivière, Mathias St-Jean, Ferrier Lemieux, Vertume Lemay et Victor Larivière.

St-Bernard: MM. Joseph Lorange, Joseph Tourigny, Stanislas Perrault, Emile Gaudette et Charles Perrault.

St-Charles: MM. Auguste Petit, Joseph Hébert, Aimé Geoffrion, J. B. Borduas et Charles-Léon Borduas.

Village La Providence: MM. Siméon Papillon, C. Lapointe, F. A. Brodeur, Albert Maheu et Eustache Aubertin. M. Maheu étant absent a été remplacé par le substitut François Caouette.

St-Barnabé: MM. Hilaire Girouard, Charles Langelier, J. Bte Messier, François Larivière et Rodolphe Fontaine.

Paroisse St-Denis: MM. Nectaire Geoffrion, Joseph Chapdelaine, Emile Charron, Honoré Handfield et Emery Charron.

Village St-Denis: MM. Adélaré Bouquet, Magloire Lamothe, Adélaré A. Leblanc, Omer Dragon et Henry Bouquet.

St-Hyacinthe le Confesseur: MM. Elzéard Gauthier, Henri Loisel, Alphonse Henry, Joseph Morissette et Joseph Choinière.

St-Damase: MM. Origène Leroux, Raymond Choquette, Joseph Chaput, Ernest Alix et Richard Monast.

Paroisse Ste-Madeleine: MM. Emery Roy, Joseph Lacombe, Joseph Brodeur, Arthur Bernier et Joseph Bernard.

Village Ste-Madeleine: MM. J. Omer Dansereau, Alcidas Beauchemin, Magloire Fontaine, Hilaire Boissy et Delphis Jodoin.

Les noms de cent délégués ont donc été appelés. Sur ce nombre, un seul n'a pas répondu à l'appel, ayant été empêché, à la dernière minute, de se rendre à la convention. La température, lundi, était bien belle, c'est vrai, mais il est excessivement rare de voir une délégation se rendre à une convention aussi complète en nombre que l'a été celle de la ville et des paroisses du comté de St-Hyacinthe. Ce qui démontre bien que les libéraux de notre comté sont unis et enthousiastes, et qu'ils avaient à coeur de se donner un candidat de leur choix.

A l'appel de leurs noms, les délégués montaient sur la scène du théâtre, où plus de cent sièges avaient été disposés. Quand tous y eurent pris place, M. le docteur Ulric Jacques, qui fut de nouveau choisi pour présider aux délibérations de la convention, invita les délégués à se choisir un candidat. M. Pierre Choinière, un délégué du Quartier No 3, Cité, proposa que M. T. D. Bouchard soit le choix de la convention pour être le porte-drapeau libéral dans le comté aux présentes élections provinciales. Cette proposition fut approuvée par les applaudissements frénétiques de toute la délégation. Et, M. le docteur Ulric Jacques demandant qui secondait la proposition de M. Pierre Choinière, tous les délégués répondirent ensemble: "Pas besoin de second. Nous sommes unanimes à seconder et à approuver." Et les délibéra-

tions ne furent pas plus longues que cela. On monta le rideau de la scène, que l'on avait descendu, et le docteur Jacques annonça le choix unanime de la convention à la foule qui était dans la salle. Le nom de M. T. D. Bouchard fut salué par de bruyants applaudissements et des hurrahs.

Puis, M. le docteur Ulric Jacques dit quelques mots pour féliciter les délégués de la façon dont ils avaient fait les choses ainsi que de leur choix unanime. M. Bouchard, dit-il, méritait d'être votre choix, pour les bons services qu'il a rendus à sa ville et à son comté. Il est aussi celui qui, à l'heure actuelle, est le plus en mesure de servir avantageusement les intérêts de tout le comté de St-Hyacinthe. M. Bouchard, continue M. Jacques, mérite d'être élu non seulement par les libéraux du comté, mais il ralliera certainement les votes d'un grand nombre de conservateurs, car ces derniers se rappelleront que du temps qu'il fut député, les conservateurs, tout aussi bien que les libéraux, l'ont trouvé à son poste et disposé à leur être utile dans toute la mesure du possible. M. le docteur Jacques n'a aucun doute sur l'issue de l'élection: le candidat libéral, M. T. D. Bouchard, sera élu par une très forte majorité.

Après ces quelques remarques du président Jacques, M. T. D. Bouchard est invité à venir prendre la parole. Il apparaît, et dans la salle et sur la scène, l'on applaudit et on l'acclame.

M. Bouchard se déclare profondément touché de ce beau et grand témoignage de confiance que viennent de lui redonner les libéraux du comté de St-Hyacinthe. Il croit, d'ailleurs, n'avoir jamais démerité de la confiance des libéraux, puisque même après l'échec qu'on lui a fait subir en 1919, il est resté debout, toujours un soldat combattant de la grande cause libérale. Il n'a pas flanché un seul instant, depuis vingt-trois ans qu'il est dans la politique. Certes, lors des dernières élections, de ses meilleurs amis se sont laissés égarer par la force des calomnies les plus insidieuses que l'on a lancées contre lui. Le résultat de la campagne, la plus scandaleuse qui se puisse voir, que l'on a menée contre lui en 1919, a été sa défaite comme député du beau comté de St-Hyacinthe. Après sa défaite, il rappelle que de ses amis les plus intimes lui ont conseillé de se retirer complètement de la vie publique, ce qui eût bien été de son intérêt personnel; mais il dit qu'il n'a pas cru devoir suivre ce conseil, parce qu'il se trouvait trop jeune et qu'il se sentait trop au coeur la passion d'un dévouement désintéressé pour les classes pauvres et moyennes, pour reculer sur le chemin dans lequel il s'était avancé pour servir, protéger et défendre les intérêts de ces classes. Il savait qu'un jour la justice immanente finirait par triompher, et qu'on lui redonnerait la confiance et l'appui dont il avait su toujours rester digne.

M. Bouchard remercie donc les délégués pour la confiance qu'ils viennent de lui témoigner au nom de tous les libéraux du comté. Il les félicite aussi d'avoir conservé le principe de la liberté des conventions. Ce principe constitue une tradition dont on ne devrait jamais se départir, surtout dans la province de Québec.

Les adversaires de M. Bouchard, avant la convention, ont essayé de répandre la fausseté que s'il brigait les suffrages, il les briguerait comme libéral indépendant. L'orateur déclare qu'il n'a jamais songé à cela. Il comprend, cependant, que la convention libérale, en le choisissant comme candidat, lui donne mandat de défendre les intérêts du comté et les intérêts des classes moyennes et des classes pauvres. Sa conduite comme député sera celle d'un libéral libre.

Lorsque M. Bouchard annonce qu'il a comme adversaire M. Marie-Eugène Chartier, tout le monde pouffa de rire. L'orateur se demande alors ce que ce monsieur, qui s'est imposé comme candidat aux conservateurs, qui voit avec détresse un grand nombre de ces derniers qui refusent d'endosser sa candidature et d'autres qui insistent pour qu'il s'efface, va bien trouver à dire contre le gouvernement libéral de la province de Québec. Certes, on le sait bien un peu, dit M. Bouchard, car M. Eugène Chartier a déjà tenu plusieurs assemblées au cours desquelles, faute d'arguments valables, il a péroré sur la question du meurtre de Blanche Garneau et essayé de critiquer la loi de la commission des liqueurs.

La loi des liqueurs de Québec, dit M. Bouchard, est une loi juste et saine qui non seulement favorise la tempérance, mais qui permet au gouvernement de prendre les profits de l'argent que le peuple dépense pour les alcools et de les lui retourner en bienfaits au moyen d'octrois à l'agriculture, à la colonisation, à l'instruction publique, à la voirie, etc., etc. Du fait aussi que le gouvernement contrôle le commerce des liqueurs, c'est tout le peuple de la province qui bénéficie des revenus que rapporte ce commerce, tandis qu'autrement seule une douzaine d'importateurs en retirerait des bénéfices énormes. Cette loi respecte la liberté individuelle; elle est préventive contre l'usage meurtrier des boissons frelatées et des narcotiques. La loi des liqueurs de la province de Québec, toutes les provinces et tous les pays l'envient.

M. Bouchard se moque des orateurs qui courent les assemblées pour dire que si les conservateurs sont portés au pouvoir, l'on verra renaitre l'ancien système des hôtels et magasins licenciés, où l'on pourra se procurer des bonnes boissons à bon marché. Ironie que tout cela. Comment, en effet, peut-on croire que ceux-là feront renaitre l'ancien système, quand ce sont eux qui ont fait campagne sur campagne pour le faire disparaître et tenter de le remplacer par celui de la prohibition totale?

Quant à toute cette tempête déchaînée à l'entour de l'affaire Garneau par les adversaires du gouvernement, M. Bouchard la caractérise de manoeuvre scandaleuse et honteuse. C'est purement et simplement un échafaudage d'élection. Pourquoi, demande M. Bouchard, M. Chartier, tout aussi bien que ses amis, pourquoi les conservateurs ne trouvent-ils rien à dire au sujet du meurtre de Mlle Malherbe, au sujet du meurtre de M. Jobin, où il y a eu crime tout aussi bien que dans le meurtre de Blanche Garneau? Et pourtant, dans ces deux cas comme dans le premier, les criminels sont encore au large, et la justice les recherche en vain.

Ici, M. Bouchard rappelle le fait d'un meurtre qui a été commis il y a déjà très longtemps, aux environs de St-Hyacinthe. Un homme a été arrêté, puis libéré. Vingt-cinq années plus tard, le véritable criminel se trouvant sur son lit de mort, a confessé son crime. C'est alors seulement que le meurtrier a été connu. La justice, pour avoir été induite en erreur, avait sévi contre un innocent. Il n'est rien d'étonnant à ce que les vrais meurtriers de Blanche Garneau n'aient pas

ASSEMBLEES

CONTRADICTOIRES

D'ici à la fin de la campagne électorale, des assemblées contradictoires seront tenues, aux dates et heures suivantes, dans les localités ci-dessous.

Dimanche	"	28	St-Charles	après la messe
"	"	28	St-Denis	après les vêpres
Mardi	"	30	LaPrésentation	10 heures A. M.
Samedi	"	3	St-Hyacinthe	1 h " au manège
Dimanche	"	4	St-Judes	après la messe
"	"	"	St-Barnabé	après les vêpres

encore été appréhendés: les criminels, pour commettre leurs infamies, n'ont pas l'habitude de s'entourer de témoins, ce qui rend très difficiles les recherches de la justice pour les découvrir.

Et d'ailleurs, continue l'orateur, les conservateurs peuvent-ils encore sincèrement et loyalement vouloir tenir le gouvernement responsable du fait que les meurtriers de Blanche Garneau n'ont pas été punis, après l'enquête qui vient d'être faite sur cette affaire, qui a coûté des milliers et des milliers de piastres à la province, enquête qui était présidée par un juge qui fut un ancien chef conservateur, où tous les intéressés ont eu le droit d'être représentés par des avocats de leur choix, et à laquelle toutes les personnes qui croient connaître quelque chose de l'affaire Garneau ont été sollicitées d'aller témoigner? Le rapport de cette enquête déclare que la justice a fait tout ce qu'il était moralement et physiquement possible de faire pour découvrir les criminels et venger la malheureuse victime de cet odieux attentat.

Non, par ce procédé ignoble, les adversaires du gouvernement tentent de jeter du discrédit sur le gouvernement libéral et sur certains membres de sa députation afin de se gagner quelques votes, tout comme on a essayé, à St-Hyacinthe, de briser la réputation du maire et de ses amis et de discréditer leur administration en instituant, à l'Hôtel-de-Ville, une prétendue enquête qui a coûté aux citoyens \$1700.00 pour faire laver les mains de M. Gougeon qui n'a trouvé, après cinq mois de recherches, que de la poussière sur les vieilles archives de la ville.

Et M. Bouchard termine son discours en rappelant ce qu'il a fait pour la ville et le comté de St-Hyacinthe, comme député, et en s'engageant, s'il est élu de nouveau, à continuer à servir les électeurs, tant libéraux que conservateurs, du comté de St-Hyacinthe, dans toute la mesure de ses talents, de son énergie et de son expérience.

M. Bouchard est suivi par M. René Morin, député de St-Hyacinthe-Rouville au fédéral. M. Morin a prononcé une courte mais substantielle allocution. Il ne s'est pas arrêté à discuter sur les questions politiques, disant qu'il croyait qu'on aurait suffisamment occasion de les discuter publiquement, au cours de la campagne qui se poursuit. Il ratifie absolument les oeuvres accomplies par le gouvernement libéral de Québec, de même que le choix que vient de faire la convention de M. T. D. Bouchard comme candidat libéral. Ce choix, dit-il, il devait être celui de la convention d'aujourd'hui. En 1919, M. Bouchard n'a pas été défait, mais son siège de député lui a été volé et on doit le lui rendre. De plus, il est un homme libre, un homme juste et droit, un homme d'idée et d'action: pour toutes ces raisons, il mérite d'être le porte-drapeau libéral dans le comté de St-Hyacinthe.

C'est l'honorable Dr Choquette, conseiller législatif, qui a succédé à M. René Morin. Son discours a été religieusement écouté. Il a fait un éloge à point de notre député M. René Morin, et il a blâmé les gens qui ont voté contre lui, un libéral intègre, franc et sincère comme le sont tous les libéraux de la bonne école, quand il avait pour adversaire, dans le comté aux dernières élections fédérales, un homme comme L.-J. Gauthier que l'on savait être un traître aux principes et à l'honneur du parti libéral. L'honorable Dr Choquette a prononcé les mots les plus élogieux à l'adresse de M. T. D. Bouchard, en qui il se plaît à reconnaître, lui aussi, un homme d'idée et d'action, un homme qui sait marcher droit sur le chemin de l'honnêteté et de l'honneur, un homme imbu des sains principes du plus pur libéralisme. Il regrette, comme tous les bons libéraux du comté l'ont regretté, la défaite de M. Bouchard en 1919, et il exprime avec contentement l'assurance qu'il sera réélu député de St-Hyacinthe, le 5 février prochain, par une immense majorité.

L'honorable Dr Choquette s'est aussi apitoyé sur la fin lamentable, comme hommes publics, de MM. L.-J. Gauthier et Armand Boisseau, qui ont fini comme finissent tous les traîtres. Et, il déplore le fait que certaines gens, encore cette année, des gens qui ont pourtant pour mission d'enseigner à nos enfants et à tout le monde tous les grands principes de la sagesse, de la droiture, de l'honnêteté et de l'honneur, ont fait une pression sur un autre jeune libéral, afin de tenter de le déraciner du parti libéral et d'en faire leur chose, risquant ainsi de lui faire perdre complètement son avenir.

Le dernier orateur a été M. Adélaré Fontaine, avocat, qui a parlé au nom de la jeunesse libérale.

Avant que l'assemblée ne fut close, M. le notaire Beaudet a donné lecture des dates et des heures des assemblées contradictoires qui seront tenues par M. T. D. Bouchard dans le comté. Il a également donné lecture d'une lettre à M. Chartier l'invitant à se rendre à ces assemblées, lettre à laquelle on n'avait pas encore reçu de réponse au moment de la convention.

Et, l'assemblée s'est dispersée, chacun se promettant d'appuyer de son vote et de son travail la candidature de M. T. D. Bouchard, qui sera certainement élu haut la main, le 5 février prochain.

No 331

RÈGLEMENT ACCORDANT UNE COMMUTATION DE TAXES A LA CANADIAN UNITED STATES KNITTING COMPANY

A une séance du conseil municipal de la Cité de Saint-Hyacinthe, tenue dans l'Hôtel-de-Ville le dix-sept janvier mil neuf cent vingt-trois, en la manière et suivant les formalités prescrites par l'acte d'incorporation de la dite Cité, sont présents Son Honneur le maire Bouchard et les échevins Joseph L. Guillet, Alfred A. Côté, Eugène Payan, Michel Daigle, Ambroise Demers, Ulric Jacques, J. Eucher Lanoix, Napoléon Demers et Magloire Côté, formant quorum sous la présidence de Son Honneur le maire.

Attendu que la CANADIAN UNITED STATES KNITTING COMPANY, corporation légalement incorporée et ayant son bureau d'affaires dans la cité de Saint-Hyacinthe, a déclaré qu'elle désire et entreprend d'établir une nouvelle usine dans les limites de cette municipalité ;

Attendu que cette usine travaillera le coton, la laine et la soie et en tricoter des pièces d'étoffe ;

Attendu que le site choisi pour la construction de la nouvelle manufacture est situé au coin des rues Morison et Lamothe et est formé des terrains portant les numéros vingt-cinq, vingt-six, vingt-sept, vingt-huit, vingt-neuf, trente-six, quarante-deux, quarante-trois, quarante-quatre, quarante-cinq, quarante-six, et quarante-sept du lot numéro six cent quatre-vingt-trois du cadastre hypothécaire de la cité de Saint-Hyacinthe et a une superficie d'environ trente-cinq mille pieds ;

Attendu que la dite compagnie demande la permission d'établir la dite usine et demande, de plus, de commuer à la somme d'une piastre par année les taxes municipales sur les terrains sus-nommés et les voisins situés dans le même carré et sur toutes les constructions qui seront faites sur les dits terrains pour les fins de son industrie, pour la période de dix ans commençant le jour de l'approbation définitive du présent règlement, suivant les dispositions de la charte de la Cité de Saint-Hyacinthe et des articles numéros 5929 et autres des Statuts Refondus de Québec, 1909 ;

Attendu qu'il est de l'intérêt public d'accorder cette demande ;

Il est en conséquence statué et résolu par règlement du conseil municipal de la Cité de Saint-Hyacinthe ce qui suit :

1o Le conseil municipal de la Cité de Saint-Hyacinthe accorde à la CANADIAN UNITED STATES KNITTING COMPANY la permission d'ériger la dite usine sur les terrains ci-dessus.

2o Le conseil municipal de la Cité de Saint-Hyacinthe accorde à la CANADIAN UNITED STATES KNITTING COMPANY, ses successeurs et ayants-droit, une commutation de taxes municipales pour la période de dix ans commençant le jour de l'approbation définitive du présent règlement, et les commue à la somme d'une piastre par année. Cette commutation de taxes est accordée pour les terrains sus-nommés et toutes les constructions qui y seront faites pour les fins de son industrie, suivant les dispositions de la charte de cette cité et des articles numéros 5929 et autres des Statuts Refondus de Québec, 1909.

3o Le présent règlement aura force et effet lorsqu'il aura reçu l'approbation des électeurs propriétaires d'immeubles imposables de cette municipalité et toutes les approbations exigées par la loi.

Nous soussignés, Téléphore Damien Bouchard, maire, et Albini Messier, greffier, certifions que le règlement numéro trois cent trente et un, accordant une commutation de taxes à la CANADIAN UNITED STATES KNITTING COMPANY, a été passé par le conseil municipal de la Cité de Saint-Hyacinthe à sa séance du dix-sept janvier mil neuf cent vingt-trois et est déposé au bureau du conseil où il peut en être pris communication.

(Signé) T. D. Bouchard,
Maire de la Cité de Saint-Hyacinthe.

(Signé) A. Messier,
Greffier de la Cité de Saint-Hyacinthe.

Vraie copie

A. Messier,
Greffier de la Cité de Saint-Hyacinthe.

Canada
Province de Québec
Cité de Saint-Hyacinthe

AVIS PUBLIC

Je soussigné Téléphore Damien Bouchard, maire de la Cité de Saint-Hyacinthe, donne avis public aux électeurs propriétaires d'immeubles imposables de cette municipalité que je fixe les huit et neuf février mil neuf cent vingt-trois, et les jours suivants si nécessaire, pour la votation afin de s'assurer si le règlement numéro trois cent trente et un (No 331), accordant une commutation de taxes à la CANADIAN UNITED STATES KNITTING COMPANY, est approuvé ou ne l'est pas.

La votation aura lieu dans la salle des délibérations du Conseil, dans l'Hôtel-de-Ville de cette cité, rue Girouard, durant les heures fixées par la loi, c'est-à-dire depuis huit heures du matin jusqu'à cinq heures de l'après-midi.

Et tous les intéressés sont requis de prendre connaissance du présent avis et de se conduire en conséquence.

Donné en la cité de Saint-Hyacinthe le dix-huit janvier mil neuf cent vingt-trois.

T. D. Bouchard,
Maire de la Cité de Saint-Hyacinthe.

Canada
Province de Québec
Cité de Saint-Hyacinthe

AVIS PUBLIC

Avis public est par le présent donné que le règlement numéro trois cent trente et un (No 331), accordant une commutation de taxes à la CANADIAN UNITED STATES KNITTING COMPANY, a été passé par le conseil municipal de la Cité de Saint-Hyacinthe à sa séance du dix-sept janvier mil neuf cent vingt-trois et l'original en est déposé au bureau du conseil où il peut en être pris communication.

Saint-Hyacinthe le dix-huit janvier mil-neuf cent vingt-trois.

(Signé) T. D. Bouchard,
Maire de la Cité de Saint-Hyacinthe.

(Signé) A. Messier,
Greffier de la Cité de Saint-Hyacinthe.

Vraie copie

A. Messier,
Greffier de la Cité de Saint-Hyacinthe.

Clément-Feuiltaut

M. et Mme Zotique Clément, autrefois de St Hyacinthe et actuellement de Québec, font part à leurs parents et amis du mariage de leur fils Armand, à Mlle Jeanette Feuiltaut, aussi de Québec.

La bénédiction nuptiale leur sera donnée en l'église de Limoilou, Québec, le 12 février prochain. Après la cérémonie nuptiale, les nouveaux époux partiront en voyage à Montréal, Kingston et Toronto.

Les Assemblées

Contradictaires

Le candidat libéral, M. T. D. Bouchard, a inauguré sa campagne mardi de cette semaine, par une assemblée dans la paroisse de St-Damase. Mercredi, il tenait une autre assemblée à St-Madeleine. Hier, il se rendait à St-Thomas d'Aquin, et, cet avant-midi, il parle à St-Bernard. Il est accompagné, dans sa campagne, de M. René Morin, député au fédéral.

M. Marie-Eugène Chartier, candidat conservateur, qui avait été invité à se rendre faire la discussion à ces assemblées, s'y est rendu. Il n'avait avec lui aucun autre orateur.

Evidemment, nous ne savons encore rien de l'assemblée qui a lieu aujourd'hui à St-Bernard; mais il nous fait plaisir de pouvoir communiquer à nos lecteurs que celles qui ont été tenues dans les paroisses de St-Damase, St-Madeleine et St-Thomas d'Aquin ont été absolument favorables à M. T. D. Bouchard. M. Chartier fait piètre figure comme adversaire. Incapable de critiquer avec raisonnement et conviction les oeuvres du gouvernement libéral, et ayant en main la plus mauvaise cause, il lui faut bien se contenter de faire ce qu'il peut et de dire n'importe quoi. Il ne se déclare pas battu, mais ceux qui l'écoutent s'aperçoivent immédiatement qu'il est convaincu qu'il le sera. En un mot, le succès complet de ces assemblées a été en faveur de M. Bouchard.

A part les assemblées contradictoires, M. Bouchard a aussi tenu une assemblée au village La Providence, mardi soir. Un très grand nombre d'électeurs, tant conservateurs que libéraux, se sont rendus l'entendre et l'ont fortement applaudi. A cette assemblée, il était accompagné de M. J. O. Beaugard, avocat, et M. Louis Deschênes, du Clairon.

Mercredi soir, il y avait grande assemblée au théâtre Corona. La salle du théâtre était remplie à sa pleine capacité, et l'assemblée a été très belle et très enthousiaste. M. J. O. Beaugard, Nap. Gobeille, Emile Bouchard, René Morin et T. D. Bouchard ont été les orateurs de la soirée.

Hier soir, M. Bouchard parlait à St-Judes. Là aussi, on a eu une très belle assemblée. Partout l'on sent que le peuple est favorable à l'administration libérale, et dans toutes les paroisses du comté, tout le monde, c'est-à-dire tous ceux qui ne sont pas trop imbus de fanatisme, paraissent se rallier à la candidature de M. T. D. Bouchard.

La campagne se poursuit sous les plus heureux auspices pour le candidat libéral.

DEMANDEZ LA BIÈRE-
Dawes'
Lachine Ale

PERTE DE POIDS SUR LE FOIN CONSERVE

(Notes des Fermes Expérimentales)

Presque tous ceux qui achètent du foin en balles constatent que le poids des balles ne répond pas au poids déclaré. Il est parfois supérieur à ce dernier, plus souvent il lui est inférieur. Il est même une opinion répandue à l'effet que le poids réel de la balle est presque toujours inférieur au poids déclaré. C'est vrai jusqu'à un certain point mais ce qui est vrai également, c'est que celui qui achète une balle de foin qui pèse quelques livres de moins que le poids déclaré ne peut, en réalité, se plaindre qu'on lui fait une injustice.

Voyons donc ce qui cause cette perte de poids et quand elle se produit. La fenaison des plantes fourragères fraîchement coupées consiste principalement en l'abaissement de la quantité, d'eau que renferment ces plantes de 65 à 75 pour cent à 12 à 15 pour cent. Lorsque le foin nouvellement fané est mis dans la grande ou en meules, il subit ce que l'on appelle généralement le ressuage, pendant lequel il perd encore un peu plus d'humidité. Il y a sans doute d'autres changements en dehors de celui-là, mais le point sur lequel je désire attirer l'attention, c'est que la perte de poids qui se produit pendant la fenaison du foin consiste presque entièrement en une perte d'eau et non pas une perte de principes nutritifs. Si le foin qui a été mis en balles était bien fané au début, il n'y a pas à s'inquiéter si le poids réel diffère quelque peu du poids original déclaré. La différence n'est que de l'eau évaporé et non pas des principes nutritifs, et la balle de foin contient tout autant de nourriture que lorsqu'elle a été pesée pour la première fois.

Par foin bien fané on entend du foin qui a été l'objet d'un bon traitement avant d'être mis en balles, et qui a ensuite subi le procédé du ressuage qui se termine normalement environ un mois après l'engrangement.

Il arrive parfois cependant que le foin soit mis en balles avant d'avoir été complètement fané. Dans les cas de ce genre, la balle originale ne contient pas tous les principes nutritifs qu'elle devrait contenir, à cause de l'excès d'eau qu'elle porte.

La perte de poids dans le foin de ce genre représente une perte réelle, et l'acheteur a le droit de se plaindre. Lorsque les fils de fer qui entourent la balle de foin ne sont pas bien serrés, c'est une preuve que le foin a été mis en balles avant d'être bien fané, et, dans les cas de ce genre, l'acheteur ferait bien de vérifier tous les poids indiqués sur l'étiquette et de n'acheter autant que possible qu'au poids réel, au moment de la livraison.

Lorsque l'on achète du foin pressé ou non pressé au poids au moment de la livraison, on peut obtenir pleine valeur, jusqu'au dernier centin, en achetant après une longue période de sécheresse. Ce serait le contraire pour le vendeur; c'est après une période prolongée de temps humide qu'il obtiendrait le plus gros poids pour une quantité de foin fané. Mais comme il est impossible de satisfaire l'acheteur et le vendeur dans cette affaire, le producteur fera bien de veiller à ne mettre en balle que le foin parfaitement fané, et le consommateur devra accepter sans récrimination le poids déclaré de ce foin, sachant qu'il y trouvera toute la valeur a-

Tout le Monde

peut s'offrir une bonne tasse de thé avec du

THE
"SALADA"
Saveur incomparable. Qualité unique.
A partir de 65c. la livre chez tous les épiciers.

Les petits comptes

L'actif total est supérieur à \$700 000,000

Siège Social: Montréal



Succursales dans toutes les agglomérations importantes du Canada
Département d'épargne dans toutes les succursales

Banque de Montréal

Fondée il y a plus de 100 ans.

alimentaire pour laquelle il a payé
Tous les deux y trouveront leur compte.

C. P. McRostie,
Agricoteur du Dominion.

REVUE MODERNE

EDITION DE JANVIER

LA REVUE MODERNE de janvier nous offre la couverture la plus artistique qu'elle ait encore présentée à sa nombreuse clientèle, et cette fois dans une note moderne qui contraste avec ses précédents numéros. Une oeuvre d'art de Doumergue, le grand peintre français l'orne délicatement.

Des articles fort bien faits de Madeleine, MM. de Louvigny, de Montigny, de A. Letondal, de Jacques Hardy, de Luc Aubry, de Louis Claude, et notamment un ROMAN CANADIEN, inédit, de J. C. Larivière, jeune notaire montréalais donnent à la revue un intérêt des plus sérieux comme des plus captivants. Ce roman intitulé "LA VILLA DES ANCOLIES" est une oeuvre pleine de charme qui peut rivaliser avec beaucoup de romans français et être lu par les vieux et les jeunes avec un égal intérêt. En vérité La Revue Moderne marche de progrès en progrès, et nous ne saurions assez féliciter sa direction de lui donner une si louable orientation. Grâce à elle, nous avons maintenant une revue qui porte dans tous les pays, et fort noblement, la pensée canadienne, et peut rivaliser avec les meilleures publications du même genre.

LA REVUE MODERNE de janvier ouvre un grand concours de BEAUTES FEMININES et nul doute que ce concours va attirer toutes les attentions parce qu'il promet d'être dirigé d'une façon sérieuse, et de ne se rapprocher en rien de certaines exhibitions tapageuses. Des artistes et des gens de lettres sont inscrits parmi le jury et ces hautes personnalités garantissent que le concours sera sérieux et parfaitement conduit. On doit lire les détails dans La Revue Moderne, et écrire pour tous renseignements supplémentaires à 127, rue Saint-Denis, Montréal.

L'ÉPUISEMENT NERVEUX

Le seul remède efficace est d'améliorer et de reconstituer le sang.

L'épuisement nerveux est la cause de maux de tête et de vertiges, et il est presque toujours causé par l'appauvrissement du sang. Les pastilles et les poudres pour les maux de tête ne devraient jamais être prises; elles ne peuvent possiblement pas se rendre à la racine du mal et sont souvent des plus préjudiciables. Tout ce qu'il faut pour soulager est un tonique qui enrichira et purifiera le sang et le meilleur tonique pour cela ce sont les Pilules Roses du Dr Williams. Ces pilules agissent directement sur le sang et de cette manière, les maux de tête, les vertiges et autres mauvais symptômes disparaissent rapidement. M. Mark F. Taylor, Granby P. Q., raconte ce que ce remède a fait pour lui. Il dit, "J'avais de terribles maux de tête accompagnés de vomissements. Cela durait deux ou trois jours dans le temps. J'é souffrais d'une de ces attaques toutes les trois ou quatre semaines et il est presque impossible de décrire le mal qu'elles me causaient. J'avais essayé un grand nombre de remèdes sans éprouver de soulagement, quand un jour ma mère m'apporta six boîtes de Pilules Roses du Dr Williams. Quand je les eus employées, je fus beaucoup mieux et je m'en procurai une autre provision et avec la continuation du traitement tout symptôme du mal disparut. Je ne puis trop vanter ce remède, car il a certainement fait des merveilles pour moi."

Vous pouvez vous procurer ces pilules chez tout marchand de remèdes ou par la poste à 50 cents la boîte ou six boîtes pour \$2.50 de The Dr Williams' Medicine Co., Brockville, Ont.

Bière Dawes
LA FAVORITE DEPUIS 100 ANS.

LE FOYER

ORGUEIL

Etre sans foi ni lieu, sans amour, sans pécune ;
Depuis deux fois un jour lutter contre la faim.
Trébucher de faiblesse et se raidir, afin
De n'être point pris pour un ivrogne, à la brune.

Contre la vie étant ce soir plein de rancune,
N'en plus vouloir. Choisir, triste sous son dédain,
Entre le poison vil qui vous torde le sein,
Le pistolet, la mer et la corde commune.

Rencontrer la Fortune, alors. Timidement,
La tirer par la manche en montrant sa déesse,
Supporter hardiment son regard de détresse,

Entendre ses raisons ; mais, blême, reculant,
Puis repoussant du pied un honteux marchandage,
Lu cracher à la face... et repartir, plus sage.

Charles de Lezons.

L'AMOUR

J'ai vu, ce soir, l'Amour. Et le fouet à la main,
Debout, il châtiait, farouche et flagellé,
Pris au mors, le cheval pour les Muses ailé
Qui frappait l'herbe en fleurs de son sabot divin.

Le monstre heunissait et se cabrait en vain,
Tout rose d'une écume où du sang fut mêlé ;
Et la nuit était bleue et le ciel étoilé.
Et l'Amour torturait la bête au noble crin.

Je lui criai : "Va-t'en, Pégasse ! prends ton vol.
Bondis et rue et romps l'entrave et le licol ;
L'Enfant ne suivra pas ton essor. Monte et fuis !"

Mais l'Amour, souriant toujours, de ses mains fraîches,
Me montra, qui saignaient encore de ses flèches,
Les doubles ailes d'ombre ouvertes dans la Nuit.

Henri de Regnier,
de l'Académie française

NOCTURNE

Tout se tait ; seule encor, dans l'ombre, une cascade
Brise sur les rochers le cristal de ses eaux,
Et troublant le sommeil si léger des oiseaux,
Un rossignol achève une longue roulade.

Un chêne foudroyé, que le lierre escalade,
Abrite dans ses noirs et propices réseaux
Celui qui, sous ses doigts, fait gémir les roseaux,
Le faune ardent qui rode ou veille en embuscade

Et la lune qui monte allume sa toison.
Il se cache, anxieux au plus profond de l'ombre ;
Il attend... Tout s'est tu dans la forêt plus sombre.

Pas un appel... Alors, couché sur le gazon,
Il mêle au bruit du vent que l'écho répercute
La plainte harmonieuse et vaine de sa flûte.

Gabriel Volland.

LE PIEUX MENSONGE

Lorsque le commandant Frolier eut pris sa retraite, il s'adonna exclusivement à l'instruction de ses enfants, Il se retira à Paris dans un modeste appartement de la rue de l'Université, car il n'était pas riche.

S'il avait beaucoup d'affection pour sa fille. Louise, une blonde mignonne qui comptait seize printemps, il éprouvait cependant une secrète préférence pour son fils, Henri, un beau garçon de dix-huit ans qui préparait son admission à Saint-Cyr. Au prix des plus grands sacrifices, il l'avait mis dans un des meilleurs lycées de Paris, où le futur officier avait fait de brillantes études. Plus sérieux qu'on ne l'est d'habitude à son âge, Henri avait compris dans quelle situation ses parents se trouvaient et il s'était livré au travail avec ardeur ; il fut reçu dans un très bon numéro ; il sortit de l'Ecole un des premiers et il choisit l'infanterie de marine.

Le commandant, tranquilisé sur l'avenir de son fils dont il était fier, se décida à goûter du repos bien mérité, mais l'enfant resta l'occupation de toutes ses pensées et dans le petit ménage où l'on économisait encore afin de permettre au jeune sous-lieutenant de faire bonne figure dans son régiment, il demeura l'objet de toutes les conversations.

Il revenait de temps en temps, chaque fois qu'il pouvait obtenir une permission. L'expédition du Dahomey fut décidée, sa compagnie reçut l'ordre de s'embarquer aussitôt ; il n'eut pas même le loisir de faire ses adieux à ses parents. Il partit enchanté. Il venait d'être promu lieutenant et se trouvait dans les meilleures conditions pour commencer une campagne. Le commandant partageait sa joie ; il pouvait se distinguer, conquérir un grade sur le champ de bataille, se signaler à l'attention de ses chefs. La mère et la soeur ne songeaient qu'aux dangers qu'il allait courir ; le commandant les rassurait ; il avait guerroyé pendant quatre ans au Mexique, il n'en était pas mort, que diable !

A partir de ce jour, le commandant suivit avec attention les opérations du colonel Dodds ; la carte à la main, il marquait chaque étape franchie par la vaillante petite colonne et lorsque le colonel de Vandoire, son ancien chef de corps, en retraite comme lui, venait lui rendre visite, il discutait avec lui le plan de campagne et tous deux formaient des vœux pour la réussite de l'armée française et pour l'avenir du lieutenant.

Au début, Henri écrivit souvent. La colonne avançait lentement mais sûrement au milieu de mille difficultés ; les Dahoméens se défendaient bien et possédaient des fusils de provenance européenne. Ce n'étaient pas des ennemis à dédaigner. Soudain, les lettres cessèrent ; sans doute au fur et à mesure que la colonne gagnait du terrain, les communications avec la côte devaient plus difficiles.

naient plus difficiles.

Les deux femmes étaient inquiètes.

Le commandant plaisantait :

— Il a bien autre chose à faire que de vous écrire, répétait-il ; les femmes sont étonnantes !

Effrayée de ce silence, la mère sans rien dire, se rendit au Ministère de la marine. Dès qu'elle se nomma, un chef de bureau la fit entrer et, avec mille précautions, lui apprit qu'un télégramme arrivé la veille annonçait la mort du lieutenant Henri Frolier, tué dans un engagement.

La pauvre femme s'évanouit.

Quant elle eut repris ses sens, elle se fit conduire rue de l'Université ; en montant l'escalier, elle dut s'arrêter vingt fois, ses jambes flageolaient et ne pouvaient plus la porter. Elle ne communiqua d'abord la triste nouvelle qu'à sa fille ; elles se jetèrent dans les bras l'une de l'autre en pleurant. Il s'agissait d'instruire le père ; elles n'en eurent pas la force ; il en mourrait, bien sûr. Elles résolurent de tout lui cacher. Rendu impotent à la suite d'un accès de goutte, il ne pouvait pas marcher ; cette circonstance leur permettait de retarder le moment fatal.

Elles dissimulèrent et exercèrent une surveillance active autour du malade. Les journaux furent épluchés attentivement ; ceux qui mentionnaient la mort du lieutenant furent éliminés avec soin.

Le commandant suivait toujours la marche des troupes, la tactique calme et raisonnée du colonel Dodds le plongeait dans l'admiration. Bientôt il s'étonna de ne pas recevoir de nouvelles, l'inquiétude le gagna à son tour.

Prenant une lettre de son frère, Louise passa plusieurs nuits à imiter son écriture.

Un matin elle apporta une lettre : — C'est d'Henri, dit-elle.

Le commandant tendit vivement les mains.

Elle la lui remit en tremblant.

L'écriture était si bien imitée qu'il n'eut aucun soupçon.

— Moi qui as bonne vue, dit-il lis-nous la, fillette.

Comprimant les battements de son cœur, elle obéit.

"Chers parents,

"Je vous écris de Kana qui vient de tomber entre nos mains après deux combats acharnés livrés le même jour. Nous avons quitté, le 2 novembre, notre campement de la rivière de Kato ; depuis, nous avançons toujours, entourés de mille dangers, harcelés par un ennemi décidé à défendre pas à pas son territoire. Deux engagements ont eu lieu près d'Akpa qui nous ont coûté sept morts et vingt-neuf blessés. Les Dohoméens sont courageux, ils montrent une grande bravoure au feu ; ils se jettent sur nos soldats qui sont obligés de les tuer à bout portant. Leur tactique consiste surtout à nous attaquer pendant le repos ; il faut veiller sans cesse pour éviter toute surprise. Béhanzin s'est retiré à Abomey où nous allons le poursuivre.

"Je suis en bonne santé ; je supporte bien les rigueurs du climat et jusqu'à présent les balles m'ont épargné.

"Je vous écrirais d'Abomey.

"Je vous embrasse tous ; prenez patience et à bientôt.

"Votre fils qui vous aime."

Elle avait pris tous ces détails dans les journaux.

ARGENT La Caisse de Dépôts à Primes paye 6% d'intérêt à ses Déposants (3% tous les six mois) et leur attribue de plus, chaque année, une Prime de 4%. Elle a aussi à vendre un nombre limité de ses Actions privilégiées. Renseignements fournis à demande.—Ecrivez ou venez à 23, rue St-Jacques, Montréal.

Fondateurs, 1919, Hon. A. Turgeon, L. A. Lavallée, Frs.-C. Laberge, Chs Duquette, et autres.

Administration :—Hon. A. Turgeon, Président, L. H. Taché, Gérant, L. Clément, Sec.-Trés.

8 sept-8 fév

COTTAGE A VENDRE OU A LOUER

Joli cottage de 11 pièces reconstruit en neuf, sur le boulevard Girouard, près de la propriété de Mme Cooke.

Le plus beau site de la ville. Terrain sur la rivière avec quai en béton. Chauffage central à l'eau chaude. Bain et électricité.

Toutes les pièces du rez-de-chaussée avec planchers en bois dur. Parterre de 45 pieds par 50 sur la façade, planté d'arbres d'ornement Portique, porche et véranda spacieux avec vue sur la rivière et le Parc Côté.

Une occasion unique pour une famille désirant avoir une très jolie résidence à bonnes conditions. Sera prêt le 1er novembre. S'adresser à T. D. Bouchard, 175 rue Girouard juo

BUREAU et RESIDENCE
74 ST-DOMINIQUE
Téléphone Bell 92

WILFRID AMYOT

REPRESENTANT DE LA

NORTH AMERICAN ASSURANCE
SUR LA VIE

PERCEPTEUR de la

CAISSE NATIONALE D'ECONOMIE

La plus forte et la plus ancienne Société de Rentes Viagères du Canada

Voulez-vous devenir rentiers pour le reste de vos jours ? Soyez membres de la CAISSE NATIONALE D'ECONOMIE

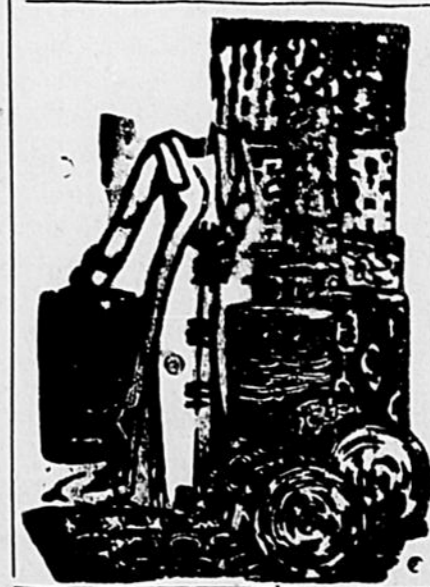
Tous renseignements fournis sur demande par W. Amyot

ASSURANCE CONTRE LE FEU.

TERRES ET PROPRIETES DE VALLE A VENDRE OU A ECHANGER.
ST-HYACINTHE

Magasin de Hautes Nouveautés

Il est reconnu que pour avoir le plus grand choix d'Étoffes à Robes, Soies de Fantaisie pour Blouses, Garnitures, Collets, Dentelles, Sacoques, etc., il faut visiter le magasin BERGERON & SICOTTE. Un immense assortiment d'Indiennes, Dicks, Mousselines, Or gands des couleurs les plus nouvelles aussi Cotonnades de toute sortes.



Tapis et Prelarts

Notre département de Tapis et de Prelarts est reconnu comme étant le plus considérable en ville.

Nous attirons votre attention sur nos Tapis bouillonnés de la marque "MAPLE LEAF" supérieur à tout autre tapis de ce genre comme couleur et durabilité.

Tapis de foyers, Prelarts jusqu'à 4 verges de large. Portières, Rideaux, Tapis tables, etc.

UNE VISITE VOUS CONVAINCRA

BERGERON & SICOTTE

ST-HYACINTHE

—Brave enfant ! s'écria le commandant, il raconte tout cela simplement, sans fanfaronnerie ; il supporte les fatigues sans se plaindre. Quelle fête nous lui ferons à son retour !

Les deux femmes s'efforçaient de cacher leur douleur. Après la prise d'Homey, Louise dut écrire une autre lettre, raconter la fuite de Bahanzin, fin de la campagne, l'occupation du pays par le colonel Dodds, promu général.

Le commandant exultait. Lorsque les journaux donnèrent la liste des récompenses, il s'étonna de ne pas y trouver le nom de son fils, cela lui paraissait singulier.

Louise écrivit aussitôt : Henri annonçait qu'il était décoré pour sa belle conduite ; il avait reçu la croix sur le champ de bataille ; de plus, il était proposé pour le grade de capitaine.

La joie du commandant fut immense, sa goutte guérit du coup. Il proposa aussitôt à sa femme de donner un dîner et d'inviter leurs amis.

Elle voulut émettre quelques objections.

Il s'emporta. Il fallut obéir.

Il dressa lui-même la liste des invitations. Le colonel de Vandoire qui était dans le secret vint seul ; on raconta au commandant que les autres invités s'étaient excusés.

Le colonel, maîtrisant son émotion, serra les mains de son ancien compagnon d'armes.

—Toutes mes félicitations, mon cher.

—Mon cononel, je suis le plus heureux des hommes ! Je peux mourir, tous mes vœux sont exaucés.

Il ajouta : —Vous êtes un ami fidèle, vous ; quant aux absents, je les arrangerai bien lorsque je les verrai.

Pendant le dîner, il montra une joie exubérante. Les convives faisaient des efforts surhumains pour fendre de la gaité, il ne s'apercevait de rien. Il causait toujours se grisant de ses paroles. Il raconta l'enfance de son fils, en rappela les plus petits détails.

—Ah ! le gaillard, il fera son chemin, ajouta-t-il ; il n'a pas perdu de temps : décoré à vingt-six ans et proposé pour capitaine. Il va rattrapper son père !

Au dessert, il déboucha le champagne et remplit les verres :

—A la santé du chevalier Henri Frolier ! s'écria-t-il.

Tous durent lui rendre raison. —Bois donc, Louise, dit-il à sa fille qui avait à peine trempé ses lèvres dans la coupe. Je ne sais pourquoi, ta mère et toi, vous avez des figures d'enterrement.

Le colonel essaya de prononcer quelques paroles, mais il barbotait ; les deux femmes éclatèrent en sanglots.

—Je vois ce que c'est, dit le commandant ; elles voudraient déjà qu'il fut revenu. Voilà bien les femmes !

Quand il rentra dans sa chambre, il titubait.

—Ma parole, je suis gris, dit-il ; bah ! on n'a pas un fils décoré tous les jours. Dès qu'il fut couché, il s'endormit profondément ; les rêves les plus rians agitèrent son sommeil pendant que dans la pièce à côté, la mère et la fille donnaient un libre cours à leurs larmes.

A présent que sa goutte avait disparu, il pouvait reprendre sa promenade journalière. Le lendemain il sortit ; sa fille voulut l'ac-

compagner, il s'y opposa.

—Me prends-tu pour un invalide ? lui demanda-t-il.

Suivant son habitude, il se dirigea sur les quais. Les deux femmes étaient dans des trances mortelles : s'il allait rencontrer un ami qui lui apprit soudain le tragique événement.

Il revint à l'heure du dîner ; il tenait un journal illustré à la main.

—Voici un journal qui donne le portrait d'Henri, dit-il. Pourquoi ne l'as-tu pas acheté, fillette ?

—Mais... je ne l'ai pas vu.

—Pas vu, il est affiché dans tous les kiosques !

Il lut.

—Portrait du lieutenant Henri, Frolier, d'après un dessin de notre envoyé spécial. Il n'est pas tout à fait ressemblant, remarqua-t-il, mais il y a de l'intention.

Il regarda la date.

—Voilà deux mois qu'il a paru et vous me l'avez caché ! Le portrait de mon fils s'étale devant toutes les vitrines, on ne parle que de ses hauts faits et vous ne m'en dites rien !

—Mais, père, dit sa fille, je ne regarde pas les devantures.

—Tout cela est singulier, reprit le commandant en ouvrant le journal.

—Donne, je vais te lire l'article dit Louise, anxieuse.

—Je le lirai bien moi-même.

Elle tenta un suprême effort.

—Donne, père, tu sais bien que la lumière te fatigue la vue.

—Quand il s'agit de mon fils, j'ai mes yeux de quinze ans.

Il prit un coupe papier et il sépara les feuilles.

Les deux femmes, haletantes, atterrées, ne pouvait plus parler.

Le commandant lut à haute voix :

—Nos gravures. Nous donnons le portrait du lieutenant d'infanterie de marine, Henri Frolier, tué...

Il poussa un cri.

Le journal s'échappa de ses mains et il s'affaissa pour ne plus se relever.

Eugène Fourrier.

Protéger le bébé contre les rhumes

Pour protéger le bébé contre les rhumes, rien ne peut égaler les pastilles Baby's Own. Les pastilles sont un doux laxatif qui gardera l'estomac et les intestins du tout petit dans un état de fonctionnement régulier. C'est un fait reconnu que quand l'estomac et les intestins sont en bon état les rhumes n'existent pas ; la santé du tout petit sera bonne, il sera heureux grandira et sera de bonne humeur. Les pastilles sont vendues par les marchands de remèdes ou par la poste à 25 cents la boîte de The Dr Williams' Medicine Co., Brockville, Ontario.

AVIS

Les personnes ayant des réclamations contre la succession F. X. A. Boisseau, notaire, sont priées de les présenter entre mes mains à mon bureau sous 80 jours.

L. A. Brunelle, notaire, No 16 rue Saint-Denis

19-26j

Commis Demandé

On demande un commis de bureau ayant un peu d'expérience dans la comptabilité, S'adresser à

La Cie Omega, St-Hyacinthe, jno

MACHINE A SABLER

M'étant procuré une machine à sabler les planchers, j'invite cordialement les personnes qui auraient des travaux de ce genre à faire exécuter de me les confier, assurant d'avance, une entière satisfaction. E. A. Gendron, 244 Cascades, j. n. o.

DR PAUL OSTIGUY

SPECIALISTE

Maladies des YEUX, des OREILLES, du NEZ et de la GORGE

255 rue Sherbrooke Est, Tel. EST 5684 Montréal.

GRAND TRUNK RAILWAY SYSTEM

Mouvements des trains

VERS L'EST

9.50 a. m. et 9.48 p. m. tous les jours pour Richmond, Sherbrooke et Portland ; Québec [par le Pont] 9.50 a. m. excepté le dimanche, 9.48 p. m. tous les jours ; 5.44 p. m. excepté le dimanche, pour Richmond, Sherbrooke et Island Pond Québec (par le pont.)

Les trains locaux venant de Montréal arrivent à 1.30 p. m. tous les jours et 6.45 p. m. excepté le dimanche

VERS L'OUEST

5.42 a. m., 5.28 p. m. tous les jours, 7.13 a. m., 10.40 a. m., 2.30 p. m. excepté le dimanche ; 8.00 p. m. le dimanche seulement ; Montréal et les gares intermédiaires.

Raccordements commodes à Montréal avec les trains pour Boston, New York, Ottawa, Toronto, Detroit, Chicago (par l'International Limited) — le plus beau train du Canada, aussi pour Winnipeg et tous les endroits de l'Ouest Canadien.

On peut se procurer ici même, des billets directs ; on peut aussi engager des lits et des fauteuils sans charge supplémentaire.

Pour billets et autres renseignements, s'adresser à Ernest O. Picard, agent pour la ville, 35 rue Laframboise, ou à J. P. Lazure, chef de gare.

MORIN & MORIN

Notaires

et

AGENTS d'ASSURANCES

Syndic autorisé en vertu de la loi des faillites

159 rue Girouard

SAINT-HYACINTHE

René Morin Henri Morin

CASTORIA

Pour Bébés et Enfants

Sorte que Vous Avez Toujours Achetée

chez la Pharmacie de St-Hyacinthe

19-26j

LIVRE sur les Maladies des Chiens et comment on les nourrit. Envoi gratis par l'auteur à votre adresse. H. CLAY-GLOVER, Inc. 12 West 24th Street New-York, U. S. A.

La Constipation Vaincue

Un pharmacien dit : "Il y a déjà plus de 30 ans que je recommande l'Extrait de Racines connu sous le nom de Sirop Curatif de la Mère Seigel pour guérir radicalement la constipation et l'indigestion." C'est un vieux remède digne de confiance qui ne manque jamais à la tâche. Procurez-vous le véritable, les pharmaciens le vendent. 50c. et \$1.00 la bouteille.



RHEUMATISME
Lumbago, Névralgie ou n'importe quelle autre douleur, appliquez du Liniment Minard sur l'endroit endolori et le soulagement sera immédiat. Minard est le seul remède dont votre grand-père faisait usage. Rien ne peut l'égaler. En vente partout.



J. S. Beaudet

Notaire.
Argent à prêter. — Assurances.
3 RUE DU PALAIS, ST-HYACINTHE F. Q.

"Le Clairon"

Journal Hebdomadaire publié à St-Hyacinthe tous les vendredis au No 173 rue Girouard, par l'Imprimerie Yamaska

ABONNEMENT

A St-Hyacinthe (livré à domicile) et aux Etats-Unis, par année... \$1.50
Ailleurs au Canada... 1.00

3c LE NUMERO
En vente chez MM. St-Jean & Frères et H. Barré marchands de journaux.

Bureau à St-Hyacinthe 9 RUE ST-DENIS Tél. Bell 141
Bureau à Montréal ch. 55, 97 ST-JACQUES Tél. Main 686

Phaneuf & Poirier

AVOCATS
M.M. Phaneuf et Poirier sont à leur bureau de St-Hyacinthe les mercredis et samedis. jno

GRAND CHOIX DE Tapis, Prêlarts, Portières et Rideaux

Chez **EUG. L. DESAUTELS**
222-226 Cascades, St-Hyacinthe

ENCOURAGEONS LES NOTRES

INCONTESTABLEMENT LE REINE DES BIERES

MOUSSEUSE NUTRITIVE STIMULANTE

DEMANDEZ-LA PARTOUT

Le Porter Champlain

EST RECONNU COMME LE MEILLEUR RECONSTITUANT

LA BRASSERIE CHAMPLAIN LIMITEE
QUEBEC

AUTOMOBILISTES

PROPRIETAIRES DE FORD

Un Prix Spécial est fait pour vous qui voulez faire overhauled votre auto durant les 4 premiers mois de l'année 1923

\$35.00

Pour ce prix je répare l'engin, la transmission, le différentiel, la conduite, ainsi que les roues et les ressorts. N'oubliez pas que ce prix, c'est pour l'ouvrage.

Pour Engin Seulement **\$25.00**

Je fais aussi la réparation de n'importe quelle marque d'auto, et cela à un prix très bas. Une visite vous convaincra.

A VENDRE

Un auto Overland, 4 cylindres " Mitchell, 6 "

EN PARFAIT ORDRE !

GARAGE LORENZO ROBERT
35 1/2 CONCORDE

12 19 26j-2f

LE PACIFIQUE CANADIEN

263 261 Miles TABLE 32 Eastern Time 262 264 p. m. a. m. a. m. p. m. \$4.10 \$ 9.05 \$11.30 \$6.50 \$5.00 \$ 9.55 \$10.40 \$5.45

Dép Montréal, Windsor Stn. (Table 31) UCH AF St-Jean y (C)f

	Dép	Farnham y	Ar		
\$5.45	\$10.30	0.0		\$ 9.45	\$4.45
5.57	10.42	5.6		9.27	4.27
6.06	10.51	9.6		9.19	4.19
6.10	10.55	11.5		9.14	4.14
6.20	11.05	16.4		9.03	4.03
6.40	11.25	24.7		8.47	3.47
6.45	11.30	26.4		8.41	3.41
6.48	11.33	27.3		8.39	3.39
7.00	11.45	33.0		8.25	3.25
7.10	11.55	38.1		8.13	3.13
7.19	12.04	40.9		8.05	3.05
7.25	12.10	43.1		7.59	2.59
7.35	12.20	46.7	Ar	7.50	2.50
p. m.	p. m.			a. m.	p. m.

[a] Tous les jours, dimanche excepté.
[f] Arrêt sur signal.
Pour billets et informations adressez-vous à J. E. Morin 23 1/2 rue Laframboise, St-Hyacinthe Qué.

St-Hyacinthe, 23 janvier, 1923.
Monsieur le Rédacteur,
Clairon de St-Hyacinthe,
Monsieur,

J'espère qu'en ma qualité de "nouveau venu" dans votre ville, on ne m'en voudra pas si j'ose m'adresser par votre moyen, ou plutôt par celui de votre journal, aux commerçants de la ville, aux grands aussi bien qu'aux petits.

Peut être que deux qualifications — laissez-moi, je vous prie, user le mot "qualifications" — me vaudront comme excuse pour mon hardiesse. La première est d'avoir vu et observé avec intérêt une très bonne partie du monde en paix et en guerre, en temps de crise et en temps de prospérité; et j'ai toujours essayé de trouver les causes de ces différentes "conditions d'être" de l'âme sociale ou commerciale ou industrielle.

L'autre "qualification" est que, quoique né de l'autre côté de la mer, il y a 16 ans que je connais ce pays, et il y en a plus que 9 depuis que je suis devenu "Canadien" moi-même, et par cela, je suis "un de vous".

Il n'y a que deux semaines que je suis au milieu de vous, et quoique je ne puis encore dire que j'y connais tous et tout, j'ai vu assez pourtant pour pouvoir affirmer que votre ville, qui à présent, et j'espère pour longtemps, est aussi la mienne, a besoin d'un revivifiant dans son artère commerciale, et industrielle, et, comme un bon chirurgien qui doit couper lorsqu'il le faut, j'ose dire que c'est surtout le petit industriel, le petit commerçant qui a besoin de ce revivifiant, ou qui doit à la ville ce revivifiant.

Je désire vous avouer que je m'inquite pas des contradictions, ni de la polémique, mais tout simplement de la coopération, votre aide tout entière à ce qu'on fasse de St-Hyacinthe une ville d'activités croissantes, d'oposité, de bien-être dans le vrai sens du mot, une ville, comme disent les Américains des Etats-Unis, "to stop at and take notice of".

Comment, par exemple, peut-on permettre qu'une ville, ayant la population et les industries qu'a St-Hyacinthe, n'ait pas un journal quotidien ?

Cela m'a fait de la peine lorsque samedi dernier j'ai voulu lire l'un et puis l'autre des deux journaux ! L'anémie y est évidente ! Qui peut remettre le sang dans les veines d'un journal ; lui rendre force, couleur, courage, la vie tout entière, si ce n'est pas la quantité et la qualité aussi bien des annonces ? Ça en est le seul moyen. Avec vos annonces, le journal pourra se permettre de réduire le prix d'abonnements, la circulation augmenterait, et en proportion vos affaires augmenteraient aussi.

Vos annonces variées, avec esprit, cet esprit que les Etats-Unis les premiers appellèrent "pep", la compétition dans vos ventes, augmenteraient l'intérêt de la population dans le journal, par cela la circulation et en conséquence vos affaires en seraient multipliées. Compétition ! Oui, compétition, c'est elle l'artère principale du Commerce. Et elle n'a jamais fait des ennemis, que lorsque elle a été mal réglée.

En voulez-vous un exemple ? Prenez un marchand en toiles, rubans, etc. Dans le courant de six mois, il aura amoncelé dans son magasin une quantité respectable

de restants qui tous varient en largeur, longueur, couleur, qualité, prix etc.—S'il est sage, il mettra tous ces restants de côté et un beau jour il annonce une "Vente à prix réduits de 20 ou 25% de restants de—(et ici il en fait suivre une liste aussi complète que possible)". Cette annonce lui amènera du monde de la ville et des environs, et lui fournira une occasion unique pour vendre d'autres marchandises à part les restants. Le marchand lui se défait d'une quantité de marchandises qui lui pesaient sur le dos, et occupaient trop d'espace ; il pourra avec l'argent encaissé par ces ventes s'approvisionner avec du matériel nouveau et peut-être plus en demande.

Cela ne fait du tort à personne, car tout le monde ferait la même chose, chacun en son bon temps.

Il y a une infinité de manières de faire de la compétition sans faire du mal ni faire des ennemis. Marchands de ferronneries, de chaussures, bijoutiers, tailleurs, pharmaciens, hôtels, restaurants, cordonniers, rassembleurs, docteurs, tous ont le droit, le devoir même, de faire de la compétition, d'annoncer ce qu'ils ont, ce qu'ils font dans les journaux de la ville.

Y a-t-il en ville une Association "locale" des Marchands ?

S'il n'y en a pas, pourquoi n'en organiser une ? Et si on l'a pourquoi ne la secouer pas et la faire travailler pour le progrès de tous individuellement et de la ville en général ?

Je ne puis pas continuer cette fois, car je crains d'avoir déjà abusé de la courtoisie du journal.

Si vous m'encouragez, je continuerai avec d'autres articles.

Ne m'en voulez pas, mes amis ; je n'ai fait que vous dire ma pensée sans aucun désir de vous froisser, je n'ai fait que vous ébaucher une idée qui me paraît bonne, essentielle même, une idée qui, mise en pratique doit donner des résultats satisfaisants.

Cette idée, ainsi que vous avez dû le voir, c'est d'annoncer dans les journaux locaux vos entreprises, le genre de commerce que vous avez, spécialiser la vente d'un certain article pour un certain jour de la semaine, annoncer tout ça d'une manière appétissante et gaie dans les journaux, attirer du monde, encore du monde, toujours du monde. Vous êtes sûrs d'y gagner à la fin.

Voulez-vous tous m'aider pour donner à cette idée le corps qu'il lui faut ? pour la rendre vivante, palpitante, douée de cette énergie qui ne sait que vaincre ?

Merci à vous.

René M. S. DeVitis
Gérant des Ventes. S. C. P. Co.

St-Pie

Lettre Ouverte

Aux contribuables du village de St-Pie.

Messieurs les électeurs,

Mon premier devoir après l'issue d'une élection qui m'a été favorable, est de venir vous remercier du témoignage de confiance que vous avez bien voulu me donner.

Je me suis présenté devant vous sollicitant vos suffrages, en vous assurant de mon entier dévouement à la chose publique.

Vous avez mis entre mes mains la direction de vos affaires publiques, soyez assurés que, dans l'exercice de mes fonctions comme premier magistrat de votre village,

j'apporterai le meilleur de mon cerveau, mon dévouement le plus entier et toutes les faibles connaissances que Dieu a mises à ma disposition.

Le village de St-Pie est l'un des plus beaux villages de notre bonne vieille province de Québec.

Composé d'une population à l'esprit large et éclairé, j'ai la certitude, qu'avec le concours des membres du conseil qui sont tous des citoyens dignes de votre confiance, la paix, la concorde et l'harmonie régneront au sein de notre population.

Des problèmes très importants à résoudre seront soumis à mon attention durant mon terme de maire.

Les finances de notre corporation devront être suivies et étudiées avec beaucoup de soin et de prudence.

Des améliorations nouvelles s'imposeront certainement au cours des années à venir ; une législation nouvelle devra s'effectuer dans certains domaines de nos affaires municipales.

A tous ces problèmes et à toutes ces questions d'ordre public et d'intérêt général, j'apporterai, je vous le répète, le meilleur de mon esprit et je n'agirai qu'animé de la bonne volonté de rendre justice à tous les contribuables, sans faveur ni partialité, comme également sans peur et sans crainte.

Je vous réitère de nouveau mes remerciements pour la confiance que vous m'avez témoignée et j'essaierai de vous en remercier en accomplissant mon devoir.

Arthur Tétraut, Maire,
Village de St-Pie

3

jeunes gens pour vendre à la commission.

Quelque connaissance d'appareils électriques et de l'aplomb.

Excellentes occasions pour se dégoûter et devenir un bon vendeur. Il faut qu'on connaisse la ville.

THE MANUFACTURERS LIFE INSURANCE COMPANY

HEAD OFFICE, TORONTO, CANADA

1922

UNE ANNEE DE GRANDS PROGRES

Affaires nouvelles	-	42	millions
Affaires en cours	-	217	"
Revenu	-	10	"
Actif	-	42	"

Les sommes versées aux assurés et bénéficiaires, soit \$3,748,637, et le montant versé ou mis de côté comme dividendes aux assurés, soit \$1,444,264, ont été les plus considérables dans l'histoire de la Compagnie.



Fites venir un exemplaire du rapport annuel.

Bélanger & Phaneuf,
Représentants à St-Hyacinthe.

FAIT CESSER LES RHUMES DU BEBE DES LE DEBUT

Le traitement externe avec l'onguent vaporisateur est le meilleur.

Quelques enfants semblent prendre un rhume après un autre—n'ont jamais de chance de se renforcer. Cela les porte à devenir punals et frêles—les met en retard pour des mois.

Nombre de mères de St-Hyacinthe trouvent qu'elles peuvent enlever un rhume de poitrine avec le Vapo Rub de Vick, l'onguent vaporisateur, appliqué à l'extérieur. Bien qu'il agit comme un liniment ou un emplâtre il est aussi aspiré comme une vapeur et se rend immédiatement à la gorge et aux poumons.

Le rhume est souvent enrayé en une nuit.

Vick enraye aussi le croup rapidement et il est également bon pour les meurtrissures et les démangeoisons.

Mme William White, 44 rue Sébastopol, Montréal, écrit : "Je trouve le Vick splendide. Je l'ai employé pour mal de tête et mal de gorge et l'ai aussi employé pour bébé pour sa bronchite, et, lorsque j'appelai le médecin, il me dit que c'était la meilleure chose que j'avais à faire. Je l'ai recommandé à d'autres et ils l'ont employé. Je l'applique libéralement sur les parties affectées et le laisse faire son travail.

Chez tous les pharmaciens, 50c le pot. Pour paquet grandeur essai gratuit, écrivez à Vicks Chemical Co., 344 rue St-Paul Ouest, Montréal, P. Q.

Le Vicks est nouveau au Canada, et se vend remarquablement bien.

Plus de 17 millions de pots employés annuellement.

THEATRE CORONA

CIMANCHE ET LUNDI
28-29 JANVIER

La Plus Grande Comédie
Encore Présentée

Mark Twains

dans

Un Yankee du Connecticut

8 rouleaux

Rien de plus puissant. Rien de plus comique.

Vieux, jeunes, enfants, tout le monde rira aux larmes. Cette production a été un des plus grands succès de tous les plus grands théâtres du pays et des Etats-Unis.

LOI DE FAILLITE

Dans l'affaire de l'actif de M. Charles Sauvé cédant autorisé.

Avis est par les présentes donné que Charles Sauvé de St-Hyacinthe a le 28ème jour de décembre 1922, fait session autorisée au soussigné.

Avis est aussi donné, que la première assemblée des créanciers de l'actif susdit sera tenue à St-Hyacinthe le 26ème jour de janvier, 1923, à 11 heures de l'avant-midi au No. 159 rue Girouard.

Pour vous donner droit de voter à la dite assemblée il faut que la preuve de votre créance soit produite entre mes mains avant l'assemblée.

Les procurations qui doivent servir à l'assemblée doivent être déposées entre mes mains avant l'assemblée.

Soyez aussi notifié que si vous avez une réclamation quelconque vous donnant droit de figurer à titre de créancier, la preuve de la réclamation doit être produite entre mes mains dans les trente jours à compter du présent avis, parce que à compter de et après l'expiration de la période fixée par le paragraphe 8 de l'article 37 de la dite loi, je distribuerai le produit de l'actif du débiteur entre les ayant droit, n'ayant égard qu'aux réclamations dont j'aurai alors reçu avis.

Daté à St-Hyacinthe ce 13ème jour de janvier 1923

HENRI MORIN

Syndic autorisé.

BIERES et PORTERS DOW
LES MEILLEURS EXTRAITS DE HOUBLON ET D'ORGE.

PETITES ANNONCES CLASSIFIEES

EMPLOI DEMANDE

Un comptable possédant 4 années d'expérience demande un emploi dans un bureau ou dans un magasin comme commis. S'adresser à J. Armand Lafamme, 64 rue St-Paul Ville.
j.n.o.

Chambre à louer

Dames et Demoiselles trouveront toujours de très belles chambres à louer, à de bonnes conditions, chez M. Léopold Reeves, coin des rues Bourdages et Cascades. Ces chambres sont pourvues de toutes les commodités. Un très bon règlement dans la maison. L'endroit idéal pour avoir une chambre.
jno

A LOUER

Un joli logement de cinq appartements, situé au No 6 rue Viger. Pour informations, s'adresser au bureau du Clairon.
jno

LOGEMENTS A LOUER

dans la maison de Dame George-Joseph Grégoire, rue Cascades.

S'adressez à

J. O. Beauregard,

avocat.

jno

TERRAINS A VENDRE

Emplacements de 50 pieds de front à vendre sur la rue Girouard. S'adresser à :

MADAME L. B. COUCKE,
368 rue Girouard.

jno

TERRE A VENDRE

Une terre de 156 arpents, bien bâtie, avec sucrerie de 3000 vaisseaux possibles, dans le quatrième rang de St-Charles. Pour prix et conditions, s'adresser à Napoléon Guilbert, St-Charles, ou à T. D. Bouchard, au bureau du Clairon.
jno

Propriété à Vendre

M. Bouchard, ayant acheté un terrain pour se construire une nouvelle résidence, offre en vente la jolie propriété à deux logements qu'il occupe actuellement, à l'angle des rues Girouard et Larocque

TERRE ET ROULANT A VENDRE

Terre et roulant de ferme à vendre. Le tout en parfait ordre, dans le huitième rang de St-Théodore d'Acton. Conditions faciles et prise de possession immédiate. S'adresser à J. O. Beauregard, avocat, St-Hyacinthe.
jno

D'abord les médecins— PUIS UN SPECIALISTE DES MALADIES DE LA PEAU, Puis une bouteille de D.D.D.

Pour le bien de ceux qui souffrent de la peau, nous publions chaque semaine dans cette section quelques mots écrits par des Canadiens— quelques-uns éminents—des attestations sincères de personnes qui ont été soulagées de terribles souffrances. Voici un passage détaché d'une lettre de M. J. W. Corns, 333 Melbourne Ave., Toronto. C'est une personnalité de premier ordre. "J'ai souffert deux ans d'eczéma aux jambes et aux chevilles. Je me fis traiter par deux ou trois médecins. Je n'obtiens aucun résultat. Je fis usage d'une bouteille d'une piastre de D.D.D.—c'est tout. Aujourd'hui, je suis parfaitement bien." Si vous désirez faire l'essai d'une bouteille de cette ordonnance que M. Corns trouve si remarquable, nous vous garantissons qu'elle vous procurera un soulagement, ou nous vous rembourserons. Faites disparaître aujourd'hui même cette démangeaison \$1.00 la bouteille. Essayez aussi le savon D.D.D.

D.D.D.
La lotion pour les maladies de la peau

A LA BANQUE NATIONALE

Nous regrettons d'apprendre à nos lecteurs le départ de St-Hyacinthe de M. Camille Lavoie, gérant de la succursale locale de la Banque Nationale.

M. Lavoie, il n'y a pas encore un an, remplaçait l'ancien gérant, feu M. P. A. Labadie, qui prenait alors sa retraite. Bien que M. Lavoie n'ait résidé que quelques mois à peine dans notre ville, son urbanité et sa gentillesse lui avaient déjà créé de sincères amitiés dans notre population. C'est pourquoi son départ sera regretté parmi nous.

D'un autre côté, nous sommes heureux d'annoncer que si M. Camille Lavoie nous laisse, c'est dû au fait qu'il vient d'être promu à la gérance d'une des plus importantes succursales de la Banque Nationale dans le pays, celle de St-Roch de Québec.

Nous félicitons M. Lavoie de la confiance qu'il a su inspirer aux directeurs de cette importante institution canadienne-française.

M. Lavoie sera remplacé par M. J. Eudore Côté, ancien gérant de la succursale de la Basse-Ville de Québec. M. Côté n'est pas un inconnu à St-Hyacinthe, attendu qu'il a occupé pendant un an, avant M. Labadie, la gérance de la succursale locale.

ETAT CIVIL

Cathédrale BAPTEMES

Janv. 19—Paul-Emile, Lionel, fils de Victor Bienvenue et de Florida Girouard. Parrain et marraine, Albani Girouard et Emilia Riendeau.

" 21—Marie, Lucille, Fleurette, fille de Edmond Forest et de Valéda Larose. Parrain et marraine, Joseph-Philippe Johnson et Emma Fontaine, son épouse.

SEPULTURES

Janv. 20—Napoléon Larocque, époux de Marie Roch, 45 ans.

" 22—Gaston Cabana, fils de Joseph Cabana et de Dorra Plante, 42 ans.

" 23—Léopold Poirier, fils de Amédée Poirier et de Rose-Hélène Lusignan, 19 mois.

" 23—Fernande Barbeau, fille de Walter Barbeau et de Aurore Provençal, 42 ans.

Paroisse Notre-Dame

BAPTEME

Janv. 21—Marie, Lucienne, Rita, fille de David-Gaston Martin et de Bernadette Laflamme. Parrain et marraine, Joseph Duchesne et Marie-Louise Bégin.

MARIAGE

Janv. 23—Entre Armand Albert, médecin, de Saint-Bruno de Van Buren, Maine, fils de Louis Albert et de Augustine Evieux, et Marie Lussier, fille de M^{re} Louis Lussier et de Angéline de La Bruère, de cette ville.

SEPULTURES

Janv. 17—Hermine Galpault, épouse de feu Léon Gervais dit Depuis, 84 ans.

" 20—Pierre Racine, époux de Emma Flibotte, 53 ans.

Remerciements

La famille Alexandre Gauthier remercie bien cordialement toutes les personnes qui, de toute manière, lui ont témoigné des sympathies à l'occasion du deuil bien cruel qu'elle vient de subir.

Prochain Mariage

On annonce pour le 7 février prochain, le mariage de Mlle Adrienne Pion, petite-fille de M. Marcel Choinière, de St-Damase, à M. Antonin Dupont, fils de M. Charles Dupont, également de cette paroisse.

La bénédiction nuptiale leur sera donnée en l'église paroissiale de St-Damase, à 8 heures.

Chez les Cordonniers

C'est demain soir, samedi, 27 janvier, qu'aura lieu, à la salle des cordonniers de cette ville, la grande partie de cartes que nous annonçons la semaine dernière. Les billets, pour cette soirée, se vendent très bien, et on est assuré d'une très nombreuse assistance. De très beaux prix seront distribués. On s'y amusera très bien.

Funérailles de M. A. Gauthier

Les funérailles de M. Alexandre Gauthier, dont nous avons le regret d'annoncer la mort subite, la semaine dernière, ont eu lieu samedi, 20 du mois courant, en l'église paroissiale de St-Thomas d'Aquin, au milieu d'un grand concours de parents et d'amis. La levée du corps a été faite par M. le chanoine L. A. Sénécal, curé à la cathédrale de St-Hyacinthe, et le service funèbre chanté par M. Trudeau, curé de la paroisse.

Le deuil était conduit par MM. Joseph et Adélarde Gauthier, fils du défunt, et Lucien Gauthier, petit fils.

Les porteurs étaient MM. Damase Beaugard, beau frère, Alexandre Demers, neveu, Wilfrid Hébert, Rémi St-Pierre, Moïse Gauthier, Napoléon Gauthier.

Une quarantaine de voitures suivaient le char funèbre. Parmi les personnes qui les remplissaient, l'on remarquait M. René Morin, député, M. T. D. Bouchard, maire de St-Hyacinthe, M. Tancrede Bernier, maire de St-Thomas, M. Ambroise Demers, échevin de St-Hyacinthe, MM. Uldéric Hébert, Alexis Gauthier, Henri Gauthier et Ernest Gauthier, tous quatre neveux du défunt, MM. Léopold Coriveau, Ernest Carboneau, Ephrem Deslauriers, Edmond Jacques, Arthur Boucher, et Joseph Viens, des parents, MM. Frédéric Larivée, John Robertson, Théophile Larivée et Léopold Gobeil, tous de Montréal, M. Xavier Gauthier, de Montréal, M. Alphonse Archambault, de St-Charles, MM. Octave Morin, Uldéric Morin, Donat Archambault, Joseph Bissonnette, Alexandre Richer, Osias Bouvier, Henri Péloquin, Arthur Péloquin, Joseph Archambault, Trefflé Bonin, Omer Boulay, Arthur Archambault, Uldéric Boulay, L. Laperle, Bruno et Adélarde Houle, Dosithé Turcotte, E. Gauvin, A. Lussier, Rodolphe St-Pierre, Paul Beaugard, J. Barbeau, J. Langevin, Alfred Beaugard, Oscar Poitier, A. Desmarais, Alb. Beaugard, André Provençal, de St-Judes, et Napoléon Daignault.

THEATRE CORONA

MERCREDI ET JEUDI
31 JANVIER ET 1ER FEVRIER
RODOLPH VALENTINO

L'artiste le plus distingué de l'écran dans

SANG ET SABLE

8 rouleaux
TITRES Français et Anglais

Ce film a coûté énormément cher, et tous les critiques s'accordent à dire que c'est la production la plus belle qui soit de nos jours. La production qui a battu tous les records d'assistance dans tous les plus grands théâtres. Une seule occasion vous sera fournie de voir "SANG et SABLE"

Ne La Manquez Pas

Admission : Orchestre 50c
Balcon 40c
Taxe Incluse

Assemblées au Théâtre

D'ici à la fin de la présente campagne électorale, plusieurs grandes assemblées politiques seront tenues au théâtre Corona par le candidat libéral, M. T. D. Bouchard, et ses amis. Ces assemblées seront tenues le soir, aux dates suivantes:

Samedi, 27 janvier.
Mardi soir, 30 janvier.
Samedi soir, 3 février.
Dimanche soir, 4 février.

Tout le public, hommes et femmes de tous les partis politiques, sont invités à ces assemblées. Le candidat et des orateurs de la ville et de l'étranger adresseront la parole à chacune de ces assemblées.

Augmentation de 1,754,928 livres pour SALADA

Ce chiffre formidable qui représente les progrès toujours croissants de SALADA dans l'estime du public, a été atteint en 1922. Il ne peut être attribué qu'à la satisfaction que donne sa qualité toujours invariable.

NE FAITES PAS CELA



Employez
LEONARD
EAR OIL

Il soulage de la surdité et des bruits dans la tête. Vous en frottez vos oreilles, et arrière, et vous en appliquez dans les narines. Instructions spéciales par un spécialiste éminent dans les maladies des oreilles, dans chaque paquet.

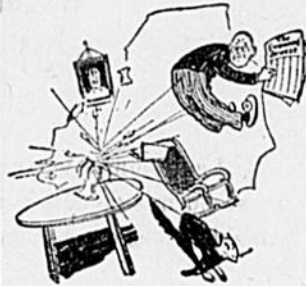
FAIT AU CANADA
Circularie descriptive envoyée sur demande
A. O. LEONARD, Inc.
New-York
70 5ème Avenue
Vendu à St-Hyacinthe
Par Elz. D. ST-ONGE, 228 rue Cascades

ABONNEZ-VOUS
AU CLAIRON

25 FILLES DEMANDEES
pour travailler dans les cigares
DES
BUNCHEUSES et ROULEUSES

S'adresser à la Manufacture
L. O. Grothé
Rue Raymond : St-Hyacinthe

jno



UNE LAMPE FAIT EXPLOSION
L'ON FAIT ALORS INSTALLER L'ELECTRICITE



Biff ! Bang ! —voilà la vieille lampe à pétrole qui saute comme une bombe ! N'attendez pas à ce que tel accident vous arrive—il vous en coûterait peut-être, et votre maison et vos meubles.

Faites Installer l'Electricité dans votre Maison dès Aujourd'hui

Tout comme la clarté du soleil—l'électricité est claire, brillante et si commode. Comment se fait-il que vous vous soyez contenté de ces vieilles lampes enfumées.

L'électricité fait disparaître tout danger pour le feu. Vous avez de la lumière par le simple contact d'un bouton—et la maison est immédiatement illuminée.

Le coût de l'électricité est si minime—et les avantages en sont si considérables.

Southern Canada Power Company Limited



LA MACHINE A LAVER ELECTRIQUE "BLUE BIRD"

Devenez Membre de notre Club Blue Bird

Nous avons acheté tout un char de ces machines à laver électriques et nous voulons les vendre aux 50 membres dont se composera notre CLUB "BLUE BIRD", et voici comment : chaque membre pourra acheter une Blue Bird à termes faciles, soit : 9.50 comptant et 12 versements mensuels de 14.00 chacun ; de plus, il aura droit à 54 COUPONS DE TIRAGE et si la chance le favorise, c'est-à-dire, s'il gagne une Blue Bird au tirage, tout l'argent déposé lui sera remis. Les acheteurs au comptant bénéficieront d'un rabais spécial, tout en ayant droit au nombre réglementaire de coupons de tirage.

La machine à laver électrique 'BLUE BIRD'

Est une véritable acquisition pour chaque foyer

La machine à laver Blue Bird est d'une grande simplicité d'opération et d'une apparence sans égale ; elle blanchit le linge par le principe oscillatoire et l'assèche à l'aide de son essoreuse pivotant dans les deux directions ; la cuve est en cuivre étamé ; le moteur, très puissant, est fabriqué par la "Canadian Westinghouse". Une machine à laver de fabrication canadienne.

PRIX COMPTANT **160.00**

M. A. L. AUGER, Chez

A. BLONDIN & Cie

115 Rue Cascades : St-Hyacinthe